



RESTAURANT SCOLAIRE

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

2020-2021

Les enfants des 2 écoles se rendent au restaurant scolaire à pied encadrés par du personnel communal. Nous demandons aux parents de prévoir dans le cartable de leur enfant un vêtement de pluie.

Chaque famille demandant l'inscription de son ou ses enfants en restauration scolaire s'engage à respecter tous les points du règlement énoncés ci-après, notamment les modalités d'inscription, de facturation et de paiement des repas.

Pour pouvoir fréquenter la restauration scolaire, l'inscription préalable est obligatoire.

1. Présentation du service de Restauration Scolaire

La municipalité de Plaudren offre un service de restauration aux enfants des 2 écoles de la commune du lundi au vendredi.

Les repas servis aux enfants sont préparés et livrés en liaison chaude par le groupe CONVIVIO. Les repas sont préparés par une équipe de cuisiniers en cuisine centrale sur le site de la Chambre des Métiers et de l'artisanat de Vannes et nous sont livrés chauds tous les matins et maintenus chauds jusqu'au service.

Les menus sont affichés au Pôle enfance. Ils sont également consultables sur le site : www.clicetmiam.fr
(code à saisir : KIMA258)

Un badge est distribué à chaque enfant dans les classes dès le 1^{er} jour d'école. Ce badge est collecté quotidiennement par les enseignants afin que le personnel du restaurant scolaire puisse comptabiliser les présences des enfants. Nous demandons aux enfants de ne pas emporter le badge à la maison. En cas de perte du badge, signalez-le auprès du Pôle Enfance, un nouveau badge lui sera attribué.

2. Les modalités d'inscriptions

Les réservations des repas pour les enfants venant occasionnellement à la cantine devront se faire par téléphone au 0297458570 (Un répondeur est mis à votre disposition, les messages sont consultés tous les matins à 10h00) ou par mail enfance@plaudren.fr la veille avant 11h00.

Un repas pour le lundi doit être commandé le vendredi avant 11 heures, un repas pour le jeudi doit être commandé le mardi avant 11 heures. Dans un souci d'organisation, aucune inscription de dernière minute ne sera prise en compte.

3. Responsabilité- assurances

Les parents doivent obligatoirement souscrire une assurance responsabilité civile et garantie individuelle accident.

4. Régime alimentaire pour raison médicale et allergies alimentaires

Toute situation particulière de l'enfant limitant sa capacité d'autonomie doit être signalée par les parents au moment de l'inscription au restaurant scolaire.

Tout régime alimentaire pour raisons médicales ou lié à une allergie alimentaire doit obligatoirement être signalé au moment de l'inscription au restaurant scolaire.

L'admission définitive au restaurant scolaire ne pourra être prononcée qu'après avis médical.

En fonction de l'avis médical, les responsables du restaurant scolaire pourront décider :

- D'accueillir l'enfant avec un panier repas fourni par la famille (en cas d'allergie alimentaire attestée ou de problèmes médicaux nécessitant un régime adapté),
- D'accueillir l'enfant sans condition particulière,
- De ne pas accueillir l'enfant.

3. La facturation

Le prix du repas est fixé à 3,55 € pour les Plaudrinois et 3.75 € pour les non Plaudrinois.

Pour toute absence non signalée 48 heures à l'avance sauf certificat médical, le repas sera facturé.

Le règlement sera strictement appliqué. Les factures sont émises tous les mois et expédiées aux familles.

Le règlement peut être effectué :

- Par prélèvement automatique (se renseigner auprès du Pôle Enfance)
- Par chèque à l'ordre du trésor public.
- Par carte bancaire – paiement TIPI via internet-

La municipalité se permet de rappeler que la restauration scolaire n'est pas un service obligatoire. Afin que ce service puisse perdurer dans de bonnes conditions pour les enfants et les familles et dans un souci d'équité, aussi, elle informe qu'elle sera vigilante aux paiements des factures. Elle compte sur l'engagement des familles pour ne jamais devoir refuser l'accès à la cantine pour cause d'impayés.

N. LE LUHERNE – Le maire